

Appel à inscription sur le registre canicule

Mobilisation de la Ville d'Albi et de son CCAS pour protéger les personnes vulnérables en période de canicule.

La loi du 30 juin 2004 confie aux maires la charge de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile, ceci en prévention de risques climatiques exceptionnels.

La Ville d'Albi et son Centre communal d'action sociale (CCAS) invitent les personnes fragiles et isolées à s'inscrire sur le registre du plan canicule afin d'être accompagnées durant les pics de chaleur.

Cette démarche d'inscription, basée sur le volontariat, a **pour objectif de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes inscrites**, en cas de déclenchement du plan départemental d'alerte et d'urgence par le Préfet.

Ainsi, le CCAS de la ville d'Albi, à la demande de Mme le Maire Stéphanie Guiraud-Chaumeil, est chargé de tenir ce registre qui, conformément à la loi, est ouvert aux personnes résidant à leur domicile qui sont : âgées de 65 ans et plus, adultes handicapées ou âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail.

Lien inscription : <https://albi.fr/sites/default/files/2024-11/inscription-registre-plan-canicule.pdf>

Rappel Plan Canicule

Déclenchement des niveaux 1 ou 2 :

- Veille sociale habituelle assurée par les agents du CCAS à savoir les porteurs de repas, les volontaires en service civique, les agents du pôle animations seniors, le service social et le centre social l'Atelier vis à vis de leurs usagers.
- Campagne d'information et de sensibilisation aux gestes de prévention à tenir en cas de fortes chaleurs (distribution d'affiches, réseaux sociaux, plaquette de prévention...).

Déclenchement de niveau 3 ou 4 :

- Veille sociale renforcée : les agents du CCAS et de la ville et les élus assurent cette veille en appelant régulièrement les personnes inscrites sur le registre.